

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Aujourd'hui premier Février deux mil seize, à dix-huit heures trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Député-maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Mme JEHANNET, M.SUPPLISSON, Mme BUTOR, M. FONTENEAU, Mme DURY, M. MENARD, Mme GUITARD, M. MALET, Mme PARE, M. JOSEPH, M. SILLET, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, M. TERRIER, Mme BABIN, Mme TICOT, M. DELANDRE, Mme LAJUS, Mme DENIS, Mme RIBEIRO, M. GUILLAUME, M. NOTTIN, M. VILAIN, Mme GABRIELLE, M. BELLABES, M. GRANDJEAN, M. PROFFIT.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné délégation de vote :

- M. DIGEON à M. MALET
- Mme SCHWARTZ à Mme DURY
- Mme DECHAMBRE à Mme GUITARD
- M. MEUNIER à M. MENARD
- Mme PIQUET à M. NOTTIN

-=-=-

Mme TICOT remplit les fonctions de secrétaire.

-=-=-

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2015 *en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 14 Décembre dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

BUDGET DE LA VILLE 2016

Le Conseil Municipal approuve le Budget Principal 2016 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de **31 697 409,95 €** se décomposant comme suit :

- ✚ 23 944 700,00 € pour la section de Fonctionnement
- ✚ 7 752 709,95 € pour la section d'Investissement

Adopté à la MAJORITÉ par 26 voix POUR et 7 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. VILAIN, Mme GARNIER, Mme GABRIELLE, M. BELABBES, M. GRANDJEAN)

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 DANS LE BUDGET 2016

Constatant que le Compte Administratif 2015 provisoire présente :

- un excédent de fonctionnement de 3 021 489,51 €
- un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de 1 433 340,36 €
- un déficit d'investissement, avec les restes à réaliser, de 1 887 925,03 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

- Virement à la section d'investissement 1 887 925,03 €
(*compte 1068*)
- Affectation à l'excédent reporté 1 133 564,48 €
(*ligne 002*)

Adopté à l'UNANIMITE.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE POUR LA RÉALISATION DES EMPRUNTS ET LA SOUSCRIPTION D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE : BILAN 2015 ET DÉLÉGATION POUR 2016

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu du Maire sur les emprunts contractés en 2015 :

Deux emprunts ont été souscrits :

- un emprunt de 600 000 € auprès de la Banque Postale pour une durée de 15 ans et 1 mois avec une phase de mobilisation du 15 Juin 2015 au 25 Juin 2016 - taux d'intérêt EONIA + 1,15 %. La phase d'amortissement est au taux fixe trimestriel de 1,57 %.
- un emprunt de 525 000 € auprès de la CDC pour une durée de 30 ans - taux d'intérêt livret A + 1 %.

Le Maire rappelle qu'en 2014, que compte tenu des subventions encaissées, les emprunts n'ont pas été mobilisés. Ils ont été encaissés en 2015 pour un montant de 1 550 000 €.

Les emprunts souscrits en 2015 ont été réalisés à hauteur de 525 000 €.

Par ailleurs, L'assemblée délibérante autorise les produits de financement, pour le présent exercice budgétaire, pour un montant maximum de 1 000 000 € comme inscrit au budget.

Adopté à la MAJORITÉ par 26 voix POUR, 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN) et 4 ABSTENTIONS (M. VILAIN, Mme GABRIEL, M. BELABBES, M. PROFFIT)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal décide de voter, ainsi qu'il suit, le montant des subventions aux différentes Sociétés ou Associations ci-dessous dénommées, au titre de l'Exercice 2016 :

NOM des ASSOCIATIONS	SUBVENTION MUNICIPALE 2016
CHAPITRE 920-0200-6574 - CHARGES DE PERSONNEL	
Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal	50 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 020	50 000,00
CHAPITRE 920-0242-6574 - FETES PUBLIQUES	
Comité des Fêtes	5 000,00
Comité Miss Orléanais	2 000,00
Comité Miss Montargis	2 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 0242	9 000,00
920-0251-6574 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
FNCPG-CATM	229,00
Amicale des Anciens Marins	46,00
Ass. Républicaine des Anciens Combattants du Montargois A.R.A.C	84,00

F.N.A.C.A.	153,00
Union Nationale des Combattants de Montargis	84,00
Souvenir Français	84,00
F.N.D.I.R.P.	336,00
A.N.C.A.C.	76,00
Amicale des Anciens Chasseurs Sidi Brahim	75,00
Amicale des Anciens Combattants	1 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 0251	2 167,00
CHAPITRE 920-048-6574 - ACTIONS EUROPEENNES & INTERNATIONALES	
Comité de Jumelage	10 000,00
Amis de Greven	950,00
Amis de Crowborough	950,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 048	11 900,00
TOTAL CHAPITRE 920	73 067,00
CHAPITRE 922-2011-6574 - ENSEIGNEMENT	
Rallye Mathématique du Centre	50,00
Aux 14 écoles p/voyages de fin d'année	3 150,00
Les Parents de Chautemps	500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 922 - 2011	3 700,00
TOTAL CHAPITRE 922	3 700,00
CHAPITRE 923-331-6574 - ACTION CULTURELLE	
Alliance Musicale	3 500,00
Amis du Conservatoire ACM	1 000,00
Amis de l'Eglise Sainte-Madeleine	200,00
Gâtinais Québec	100,00
Photo Ciné Club du Gâtinais	1 900,00
Le Réveil de la Chaussée	3 000,00
Association Florale et Horticole du Gâtinais	150,00
Amitiés Chine Montargis	1 500,00
Hot Club du Gâtinais	900,00
Musik'Air	20 000,00
Art et Culture anciennement Nouvelles Technologies	500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 923 - 331	32 750,00
TOTAL CHAPITRE 923	32 750,00
CHAPITRE 924-402-6574 - CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES	
U.S.M. MONTARGIS	155 534,08
U.S.M. Rugby	45 951,30
U.S.M. Badminton	10 426,44
U.S.M.M. Section Football	80 000,00
U.S.M.M. Cyclotourisme	1 000,00

U.S.M.M. Plongée	4 500,00
U.S.M Cyclisme	3 000,00
U.S.M Handball	71 817,08
Aviron-club Montargis Gâtinais	3 000,00
Fémina	37 000,00
Modélisme Naval	110,00
Twirling Sport en Gâtinais	2 500,00
Canoë-Kayak Montargois et Vallée du Loing (C.K.M.V.L.)	1 200,00
Cercle Pasteur	32 000,00
Académie d'escrime de Montargis	18 000,00
DOGS de Montargis	1 200,00
Aide Coupons Sport	1 500,00
Echiquier du Gâtinais	300,00
AMHANDA Sport	20 656,80
TOTAL SOUS CHAPITRE 924 - 402	489 695,70
CHAPITRE 925-520-657362	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	567 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 657362	567 000,00
Club des Retraités S.N.C.F.	150,00
Mouvement Vie Libre	390,00
Le Pigeon Voyageur Montargois	390,00
U.A.I.C.F.	148,00
Montargis - A.V.F. Accueil	75,00
Secours Populaire Français	305,00
U.N.R.P.A.	1 000,00
Les Papillons Blancs	168,00
M.R.A.P.	77,00
Association Sourire et Vivre Ensemble	149,00
Union Fédérale des Consommateurs du Montargois Que Choisir	77,00
Association Groupement des Locataires CNL du Montargois	200,00
Association des Locataires du quartier de la Chaussée	150,00
Alcool - Dépendance - Danger	50,00
Scouts et guides e France	50,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 6574	3 379,00
Association des Amis des Quatre Saisons	40 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 6574	40 000,00
TOTAL CHAPITRE 925	610 379,00
Ass. "Promotion des Marchés de Montargis"	8 000,00
Union Commerciale de Montargis	18 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 929 - 911	26 000,00
TOTAL CHAPITRE 929	26 000,00
TOTAL GENERAL	1 235 591,70

Adopté à la MAJORITÉ par 26 voix POUR, 6 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. VILAIN, Mme GABRIELLE, M. GRANDJEAN, M. PROFFIT) et 1 ABSTENTION (M. BELABBES).

AUTORISATION À VALLOGIS DE RÉSIDENTIALISER L'ÎLOT DES TANNEURS À MONTARGIS

Dans le cadre de la résidentialisation des immeubles situés 3-5-7-9-11 rue du Château à Montargis, le Conseil Municipal autorise le Maire à passer une convention avec Vallogis l'autorisant à installer une grille barreaudée sur la parcelle communale AN 909, dans sa partie Sud, entre les immeubles cadastrés AN 908 et 910.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AN 273 AUPRÈS DE VALLOGIS

Dans le cadre de la réalisation de la percée piétonne entre le 35-37 rue Dorée et le quartier de la Pêcherie, le Conseil Municipal autorise le Maire, avec faculté de subdéléguer à son Premier Adjoint, en cas d'empêchement, à accomplir les formalités et à signer l'acte d'achat de la partie de l'immeuble cadastré AN 273, située 30 rue de la Pêcherie à Montargis, à l'euro symbolique, l'acte étant rédigé par le notaire de Vallogis et les frais à la charge de la Ville

Adopté à la MAJORITÉ par 26 voix POUR et 7 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. VILAIN, Mme GARNIER, Mme GABRIELLE, M. BELABBES, M. GRANDJEAN).

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES

Considérant l'incitation de Préfet qui, face à la recrudescence de la mortalité routière dans le département du Loiret en fin d'année 2015, invite les collectivités à sensibiliser leurs utilisateurs de salles municipales lors d'organisations festives, principalement les week-ends, à mettre en place un plan de lutte contre les drogues illicites, l'abus d'alcool et l'insécurité routière,

Le Conseil Municipal décide de sensibiliser les utilisateurs au travers du règlement intérieur de la salle des fêtes, en y insérant l'article 20 rappelant les consignes de sécurité à observer pour un organisateur d'événement face à son public.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

TARIF DU SÉJOUR SKI ORGANISÉ PAR LA MAISON DES JEUNES DU 11 AU 13 MARS 2016

Le Conseil Municipal fixe le tarif du week-end de ski au Lioran, organisé par la Maison des Jeunes du 11 au 13 Mars 2016, à 70,00 €.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 15-122 DU 14 DÉCEMBRE 2016

Considérant l'annexe I du décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, qui prévoit la liste des grades des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ouverts par voie de sélection professionnelle,

Considérant qu'il y a lieu, de modifier le programme pluriannuel approuvé par délibération n° 15-122 du 14 Décembre dernier,

Le Conseil Municipal approuve le programme pluriannuel modifié d'accès à l'emploi titulaire prévu à l'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et confirme confier au centre de gestion du Loiret l'organisation des sélections professionnelles prévues à l'article 18 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, pour le grade de :

- 3 postes dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ;

Adopté à l'UNANIMITÉ.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Jean-Pierre Door,
Député-maire de Montargis,